

Aujourd'hui, **10 pistes d'audit** sont à valider pour obtenir un Examen de Conformité Fiscale SANS ANOMALIE :



CONFORMITÉ DU FICHER COMPTABLE

Le Fichier des Écritures Comptables (FEC) produit par votre logiciel de comptabilité est-il bien conforme aux exigences de l'Administration ?



QUALITÉ DU FICHER COMPTABLE

Respectez-vous les principes comptables ? Votre comptabilité présente-t-elle des anomalies en cas de contrôle de l'Administration ?



CONFORMITÉ DU LOGICIEL OU SYSTÈME DE CAISSE

Utilisez-vous un logiciel de caisse conforme et certifié ? Votre système de caisse répond-t-il aux critères d'inaltérabilité, de sécurité et de conservation des données ?



MODE DE CONSERVATION DES DOCUMENTS

Avez-vous une procédure d'archivage bien définie ? Est-elle efficace ? Respectez-vous les délais de conservation des documents ?



CONTRÔLE DES RÉGIMES D'IMPOSITION DES RÉSULTATS ET DE LA TVA

Le régime d'imposition de votre résultat est-il bien celui qui vous est applicable ? Respectez-vous bien les obligations liées ? Quid de la TVA, son régime d'imposition et sa périodicité ?



DÉTERMINATION ET TRAITEMENT FISCAL DES AMORTISSEMENTS

Avez-vous suivi les préconisations fiscales en matière d'amortissements ?



DÉTERMINATION ET TRAITEMENT FISCAL DES PROVISIONS

Avez-vous justement constitué vos dépréciations d'immobilisations, de stocks, de vos comptes clients ? Qu'en est-il de vos provisions pour risques et charges, ou réglementées ?



DÉTERMINATION ET TRAITEMENT FISCAL DES CHARGES À PAYER

Sont-elles valablement déduites ?



DÉTERMINATION ET TRAITEMENT FISCAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Avez-vous qualifié fiscalement ces pertes exceptionnelles ? Sont-elles justifiées et déductibles ?



CONTRÔLE DE LA TVA

Votre processus comptable pour la détermination de la TVA est-il efficace ? La TVA collectée est-elle suffisante ? Est-ce que votre TVA déductible est justifiée ?

FISCA-PASS

a pour objectif d'apporter aux indépendants, et leurs experts-comptables, **un service optimum** dans cette démarche de qualité comptable, fiscale et de confiance avec l'Administration.

Cette interface vous permettra ainsi de vous placer **dans la relation de confiance attendue par l'Administration Fiscale.**

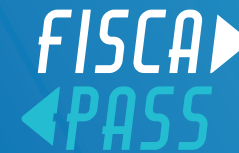


Rendez-vous sur www.fisca-pass.fr, et laissez-vous guider pour créer votre compte.

CONTACT



Obtenez votre passeport annuel de sérénité fiscale !



Examen de Conformité Fiscale



Document à jour au 13/01/2022

Flashez-moi



FISCA-PASS

► 02 23 300 600

► contact@fisca-pass.fr

► www.fisca-pass.fr

Powered by



L'EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE, UNE NAISSANCE OFFICIELLE !

L'Examen de Conformité Fiscale (ECF) a été créé par le Décret 2021-25 du 13 Janvier 2021, complété par un arrêté d'application expliquant ses modalités de mise en œuvre.



Retrouvez les 10 pistes d'audit sur www.fisca-pass.fr

TOUT LE MONDE EN PARLE ...



LE FIGARO



Le Monde du Chiffre

Capital

bpiFrance

Les Echos

netPME

Liens des articles sur www.fisca-pass.fr

L'EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE, OUVERT À TOUTES LES ENTREPRISES !

Toutes les entreprises à l'impôt sur le revenu (IR) ou à l'impôt sur les sociétés (IS) ont intérêt à souscrire un Examen de Conformité Fiscale quelque soit leur taille et leur secteur d'activité...

- Professions Libérales,
- Artisans,
- Commerçants,
- Agriculteurs
- Sociétés de toute taille...

Cette prestation contractuelle, qui demande donc votre engagement, porte sur un ou plusieurs exercices fiscaux, l'objectif étant de vous inscrire dans une relation de confiance avec l'Administration des Finances Publiques.

L'EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE RÉDUIT L'EXPOSITION AU CONTRÔLE FISCAL !

L'ECF fait l'objet d'un Compte-Rendu de Mission (CRM) à l'Administration Fiscale, établi par le prestataire que vous aurez désigné, pour l'informer de la conclusion de l'examen réalisé. Ce document sera envoyé dans les 6 mois du dépôt de la déclaration aux Services des Impôts des Entreprises, mais au plus tard le 31 octobre de l'année pour les professionnels dont l'exercice coïncide avec l'année civile. **Par exemple, avant le 31/10/2022 pour l'exercice du résultat clos le 31/12/2021.** Pour les clôtures décalées : dans les six mois suivant le dépôt de la déclaration de résultats.

VOTRE CONTREPARTIE :

- ✓ Une réduction de votre exposition à un contrôle fiscal
- ✓ Une meilleure sérénité en cas de contrôle fiscal
- ✓ Un gage de transparence auprès de l'Administration Fiscale
- ✓ Une absence de pénalités et majorations fiscales en cas de redressement fiscal
- ✓ Un accroissement de votre image auprès des tiers

COMMENT SOUSCRIRE UN ECF ?



1^{ère} ÉTAPE

En première page de votre déclaration de revenus professionnels, vous devez mentionner votre démarche de qualité en cochant la case ECF prévue à cet effet et renseigner les coordonnées du prestataire auprès duquel vous vous êtes engagé. L'Administration est alors informée.

2^{ème} ÉTAPE

Une fois votre déclaration fiscale des revenus professionnels déposée auprès de votre Service des Impôts des Entreprises (SIE), l'Examen de Conformité Fiscale peut débuter. En fonction de votre statut, de votre activité et de la taille de votre entreprise, chacune des pistes, et même l'examen complet, sera abordé un peu différemment... mais toujours en respectant le cahier des charges de l'Administration.

3^{ème} ÉTAPE

Pour répondre pleinement aux exigences de l'Administration, l'ensemble des pistes d'audit doit être validé au cours de l'Examen de Conformité Fiscale (ECF). Des rectifications comptables et fiscales pourront être effectuées en cours de mission.

4^{ème} ÉTAPE

L'Administration est informée de la fin de l'Examen de Conformité Fiscale à la réception du CRM établi dans les délais impartis. Le formulaire officiel n°3030 est le CERFA n°16159*01.